

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

NOMINATION DE PRESENTS :
L'ESPLANADE DU LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT 2022
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :
Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**OBJET : NOMINATION DE L'ESPLANADE DU LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La féminisation des lieux publics permet de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public : cette démarche s'inscrit dans une volonté de la ville des Lilas de proposer des modèles de femmes et donc de travailler l'axe prioritaire d'Education à l'égalité.

Par ailleurs, la ville de Lilas a fait de la lutte contre toutes les discriminations une priorité. Dans ce cadre, chaque année, elle organise une « Quinzaine des fiertés » qui dénonce et lutte contre les discriminations vécues par les personnes LGBTQIA+.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination des lieux.

Il a été proposé aux lycéennes, de voter pour choisir la femme qui donnera son nom à l'esplanade du lycée polyvalent Paul Robert parmi 3 propositions : Audre Lorde, Monique Wittig et Barbara Gittings.

A l'issue du vote le nom de Audre Lorde a recueilli une majorité des suffrages : il est donc proposé de dénommer l'esplanade du lycée polyvalent Paul Robert « esplanade Audre Lorde ».

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve la nomination de l'esplanade du lycée polyvalent Paul Robert sis 2 rue du Château en « esplanade Audre Lorde ».

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D79-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.